

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

20 novembre 2014

PLFSS POUR 2015 - (N° 2361)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N° 180

présenté par

Mme Orliac, M. Carpentier, M. Chalus, M. Charasse, M. Claireaux, Mme Dubié, M. Falorni,  
M. Giacobbi, M. Giraud, Mme Hobert, M. Krabal, M. Jérôme Lambert, M. Moignard, M. Robert,  
M. Saint-André, M. Schwartzenberg et M. Tourret

-----

**ARTICLE 65**

Rétablir l'alinéa 3 dans la rédaction suivante :

« 1° Les mots : « six mois » sont remplacés par les mots : « deux ans » ; ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à rétablir le texte adopté par l'Assemblée nationale. Il s'agit de la disposition augmentant les sanctions à l'encontre des personnes qui incitent les assujettis à refuser de s'affilier à la sécurité sociale.